



Signature d'un second accord de partenariat en Algérie et première commande pour le traitement définitif de déchets d'amiante

Europlasma, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation, annonce que sa filiale Inertam a signé un accord de coopération d'une durée de cinq ans avec la société algérienne NCC Environnement, spécialisée dans le traitement, la gestion et la valorisation des déchets.

Dans l'immédiat, NCC Environnement va confier à Inertam le traitement par vitrification de 260 tonnes d'amiante fibrociment. En effet, NCC Environnement est le lauréat d'un appel d'offres lancé par la Banque d'Algérie. Cette première opération fonde le partenariat privilégié entre les deux entités.

À ce titre, Inertam a transmis une lettre d'acceptation des déchets à NCC Environnement afin que la demande autorisant leur exportation dans le cadre de la convention de Bâle¹ puisse être instruite. Après acceptation par les autorités compétentes, dont le délai de procédure est évalué à un mois, le transport sera organisé pour acheminer les déchets amiantés par voie maritime puis routière jusqu'au site Inertam situé à Morcenx-la-Nouvelle dans les Landes.

Cette étroite collaboration permet d'augurer des commandes supplémentaires pouvant s'inscrire notamment dans la volonté de l'Etat algérien de recourir à des solutions pérennes pour la gestion de ses déchets dangereux.

À propos de NCC Environnement



Fondée en 2012 et implantée à Alger, NCC environnement est une société algérienne qui développe depuis 2016 les services de résolution des problèmes environnementaux. NCC Environnement est spécialisée dans la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets spéciaux et dangereux tels que les déchets hospitaliers, les déchets souillés par les huiles PCB et les déchets amiantés.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français, présent à l'international, qui conçoit et développe depuis 30 ans des savoir-faire au service de l'homme et de son environnement. Expert dans la dépollution, ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux à partir de sa technologie propriétaire, la torche à plasma, ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, par substitution d'énergies fossiles ou grâce au recyclage dans une logique d'économie circulaire. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400CF13 -ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

¹ Traité international qui a été conçu afin de réduire la circulation des déchets dangereux entre les pays.

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.